

# COMMUNE DE LALAYE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2019 N° 60

Convocation envoyée par mail le 22/03/2019

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette** - Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance, les conseillers suivants :

MM. ANCEL Daniel, GRELIER Claude, Mme KAMMERER Véronique – Adjoints  
MM. FLORAND Patrick, GRANDJEAN Jean-Louis, SCHEIDECKER Christian, DEYBRE  
Jacques, ROCHE Jean-Marie  
MMES VANDERSLUIS Geertruida et GOSTOLI Anne

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 11

Désignation Secrétaire de séance : Mme Anne GOSTOLI

### 1<sup>e</sup> APPROBATION DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux de l'opération de restauration de la couverture du clocher de l'église Sainte-Aurélie de Lalaye, un avis d'appel public à la concurrence (selon procédure adaptée prévue au Code des marchés Publics) a été envoyé pour publication le 7/02/2019 aux DNA (journal d'annonces légales).

Le dossier de consultation était accessible par procédure dématérialisée, via la plate-forme <http://alsacemarchespublics.eu>.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 12.00 heures.

Deux entreprises ont demandé le dossier de consultation et remis leurs offres dans les délais.

L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 4 mars 2019 à 14.30 heures en présence du Maître d'œuvre Mr Jean-Luc ISNER – Architecte du Patrimoine.

L'analyse des offres a déterminé le classement suivant :

- Entreprise CHANZY-PARDOUX Montant HT : 101.437,90 € HT
- Entreprise BOIS2BOO Montant HT : 143.963.50 € HT

Au regard du rapport du Maître d'œuvre du 21 mars 2019, Madame le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de CHANZY-PARDOUX pour le montant de 101.437,90 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à conclure le marché de travaux au profit de l'entreprise CHANZY PARDOUX pour un montant de 101.437,90 € HT et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération

## **2°) VOTE DU FINANCEMENT**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 20.03.19 votant le financement des travaux, sur la base d'un montant d'opération estimé à 112.000 € HT.

Elle indique que l'opération a été portée à **122.362 € HT** (base marché Chanzy-Pardoux) en tenant compte de la plus-value pour les remplacements à neuf éventuel du poinçon si et des abat-sons si ces derniers s'avèrent trop dégradés ;

Le plan de financement prévisionnel suivant annule et remplace ainsi celui du 20/03/19 ; il se décompose de la façon suivante :

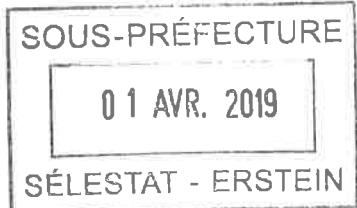
Financement	Taux prévisionnel d'aide	Montant HT arrondi des aides	Date de la demande
<b>Aides publiques sollicitées :</b> REGION Grand Est	30%	36.700 €	12/2018
Ministère de l'Intérieur - Bureau des cultes du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle	5%	6.100 €	12/2018
<b>Autres aides sollicitées :</b> Fondation du Patrimoine	10%	12.200 €	12/2018
Mission Stéphan Berne	5%	6.100 €	12/2018
Association de sauvegarde de l'art français	5%	6.100 €	12/2018
<b>Total des aides prévisionnelles</b>		<b>67.200,00 €</b>	
Reste à charge commune HT		55.162,00 €	

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le coût final de l'opération d'un montant de 122.362 € HT incluant la plus-value pour le remplacement à neuf éventuel du poinçon et des abat-sons si ces derniers s'avèrent trop dégradés**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents de reportant à ce point.**

Les autres points abordés n'ont pas donné lieu à délibération.

La séance est close à 19.40 heures.



Le Maire :

WALSPURGER Yvette

